

Image not found or type unknown



Dans quels cas le recours à un bénévole est-il interdit ?

Fiche pratique publié le 25/03/2014, vu 502 fois, Auteur : Assistant-juridique.fr

Certaines situations peuvent exclure le recours au bénévolat.

Les métiers exigeant une qualification particulière, comme les techniciens du spectacle, ne sont pas ouverts aux bénévoles.

[Voir le guide](#)